

Formation : Maitriser les fondamentaux de la biodynamie en viticulture pour démarrer une transformation en biodynamie

Vous êtes vigneron ou néo-vigneron en Agriculture raisonnée ou biologique, et souhaitez faire évoluer votre méthode de culture vers quelque chose de plus responsable pour l'environnement ? Avec cette formation vous allez acquérir le savoir pour faire évoluer votre exploitation vers l'agriculture Biodynamique.

- **Objectifs :**

- Connaître les grands principes de la biodynamie.
- Connaître les principales techniques
- Savoir lire un calendrier lunaire et planétaire

- **Public visé :**

Travailler dans une structure viti-vinicole ou toute personne ayant un projet d'installation (viticulteur, vigneron, technicien agricole, exploitant agricole, salarié agricole).

- **Prérequis :** Carnet et stylo

- **Durée : 2 jours (14h) – Formation en présence**

- **Dates, lieux et tarifs :**

Dates : 10 et 11 avril 2025

➤ **INTER Entreprises**

Lieu : Formation proposée dans mes locaux, en présentiel : SB Wine Consulting, 7 rue de la frigoule 34380 Saint Martin de Londres

La partie pratique se déroulera sur un domaine en biodynamie situé dans l'Hérault.

Programme mis à jour le 08/03/2025





Nombre maximum de stagiaires : 15 personnes

Nombre minimum de stagiaires : 5 personnes

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h00

Tarif : 600€ TTC/ stagiaire

➤ INTRA Entreprises

Formation réalisée dans votre entreprise, ou possibilité de louer une salle (en supplément) Tarif : 1500€ HT/ groupe (maximum 10 personnes)

• **Programme :**

Jour 1 : En salle

Matinée en salle : 9h00 à 12h30

1. Les grands principes de la biodynamie

1.1. Les fondamentaux de la viticulture biodynamique

- Relations entre la terre et le cosmos par l'intermédiaire des plantes : le sol, l'influence des planètes intérieures et extérieures, le calcaire et la silice
- Notion d'individualité en tant que principe d'organisation
- Les clés de compréhension de la viticulture biodynamique :
 - Bouse de corne (500),
 - Silice de Corne (501),
 - le compost biodynamique
 - Résultats des différentes pratiques biodynamiques de base sur le sol, le racinaire, la structure de la plante
 - l'emploi des extraits végétaux

PAUSE REPAS : 12h30 à 14h00 (à la charge du participant)

Après-midi en salle : 14h00 à 17h30

1.2. Les différents rythmes cosmiques

Description des 5 grands rythmes lunaires qui influencent les pratiques biodynamiques : synodique, tropique, sidéral, anomalistique, draconitique

1.3. Les différents aspects planétaires

Programme mis à jour le 08/03/2025



Description des différents aspects planétaires qui influencent les pratiques biodynamiques (nœuds lunaires et planétaires, trigones, oppositions, conjonctions)

Jour 2 : En salle et sur le terrain

Matinée en salle : 9h00 à 12h30

2. Maîtriser la lecture du calendrier lunaire

Savoir lire un calendrier lunaire afin d'optimiser son utilisation au sein de son exploitation agricole.

3. Mise en œuvre des préparations biodynamiques : matériel et choix des moments d'intervention

- Aspects pratiques pour la qualité et le chauffage de l'eau à utiliser, le matériel de dynamisation et de pulvérisation des préparations

PAUSE REPAS : 12h30 à 14H00 (à la charge du participant)

Après-midi sur le terrain : 14h00 à 17h30

- Mise en place d'une dynamisation
- Eléments sur la gestion sanitaire des plantes, emploi de la prêle, de la valériane, etc...

• **Modalités et adaptation pédagogiques :**

- o Formation en présentiel uniquement.

Adaptation du contenu en fonction des problématiques et des objectifs des vins produits par le stagiaire

• **Matériel pédagogique :**

- o Présentation Power -Point avec vidéo projecteur et ordinateur portable
- o Livret Stagiaire
- o Questionnaire
- o Agenda biodynamique lunaire et planétaire 2025 (fourni)

• **Identification du formateur :**

- o Sandrine Boesch, Œnologue diplômée, + 20 ans d'expérience



- **Evaluation :**

Avant la formation : Questionnaire préalable à renvoyer avant le début de la formation

Au début de la formation :

- Contrôle des présences : Signature sur feuille d'émargement à la demi-journée
- Tour de table afin d'identifier les attentes de chaque stagiaire

Tout au long de la formation :

- Exercice pratique et questionnement à l'oral afin d'évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire
- Echanges interactifs entre le formateur et les stagiaires

En fin de formation :

- Questionnaire sur le contenu de la formation (quiz)
- Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire

- **Accessibilité :**

Nous contacter par mail pour nous présenter vos demandes spécifiques (handicap par exemple), nous mettrons tout en place pour essayer d'y répondre.

- **Financements possibles pour accéder à la formation en fonction du statut**

1. Salarié

Pour les salariés, le financement de la formation peut se faire via OCAPIAT, l'opérateur de compétences pour les entreprises de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'employeur effectue la demande de financement auprès d'OCAPIAT.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation en collaboration avec l'employeur.
- L'employeur doit contacter OCAPIAT pour vérifier les critères d'éligibilité et monter un dossier de prise en charge via Boost Compétences.
- SB Wine Consulting vous fournira les documents nécessaires (programme de formation, devis, etc.) que vous devrez déposer sur le site d'OCAPIAT via votre connexion Partner
- Attendre l'accord de financement avant de commencer la formation.



2. Exploitant agricole ou chef d'entreprise individuelle

Si vous êtes un exploitant agricole, le financement peut être obtenu via VIVEA, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'exploitant agricole ou l'entrepreneur individuel doit effectuer la demande.

Comment faire ?

- S'assurer d'être à jour dans ses cotisations MSA (condition essentielle pour bénéficier de VIVEA).
- Nous contacter par mail maximum 15 jours avant le démarrage de la session (sandrine@sbwineconsulting.fr) afin de recevoir le formulaire qui va nous permettre de vous inscrire auprès de VIVEA et de leur transmettre les informations nécessaires.
- Une fois la prise en charge confirmée, la formation peut commencer.

3. Employeur d'une entreprise de plus de 50 salariés

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, c'est l'entreprise qui prend en charge directement le coût de la formation.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le responsable des ressources humaines ou le dirigeant de l'entreprise.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation et établir un plan de développement des compétences.
- Contacter le centre de formation pour obtenir un devis et s'assurer de la compatibilité avec les besoins internes.
- Prendre en charge les frais de formation via le budget formation de l'entreprise.

4. Demandeurs d'emploi

Pour les demandeurs d'emploi, le financement peut être assuré par France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF).

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?



- Le demandeur d'emploi doit faire la démarche avec l'aide de son conseiller France Travail

Comment faire ?

- Discuter du projet de formation avec son conseiller.
- Fournir les documents requis (programme, devis) pour monter un dossier AIF.
- Attendre l'accord de France Travail avant de s'inscrire à la formation.

5. Autofinancement

Si aucun dispositif de financement n'est accessible, la formation peut être financée à titre personnel. Des facilités de paiement peuvent parfois être proposées par le centre de formation.

Pour toute question ou pour être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter par mail sandrine@sbwineconsulting.fr

- **Modalités d'inscription à la formation :**
 - Les inscriptions doivent se faire via l'adresse mail: sandrine@sbwineconsulting.fr
 - ou via le formulaire qui se trouve sur mon site internet : <https://tally.so/r/nrG2DN>

- **Modalités de paiement :**

Prise en charge par les OPCO

- VIVEA : Versement direct à l'organisme de formation (nous) pour la partie finançable. L'apprenant doit régler le reste avant le début de la formation.
- Autres OPCO : Versement directement l'apprenant pour la partie finançable. L'apprenant doit alors nous régler la totalité de la formation avant son démarrage.

Paiement de la part non prise en charge

- Toute somme non couverte par un financement OPCO doit être réglée intégralement avant le début de la formation.
- Modes de paiement acceptés : Virement bancaire, chèque
- Paiement en plusieurs fois accepté : à condition que la totalité soit réglée avant le début de la formation.
- **Aucune inscription ne sera validée sans le règlement complet.**

